

DEPARTEMENT

DE LA COMMUNE DE BOIS JÉROME ST OUEN
27620

l'EURE

Séance du 11 octobre 2022

NOMBRES DE MEMBRES		
présents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
10	15	13

L'an deux mil vingt deux

et le Mardi 11 octobre

à 19 h 00

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, de ses séances,

sous la présidence de : **Monsieur WIELGUS Jean-François, Maire**

Date de la convocation
6/10/2022

Etaient présents : M. Dominique BOGAERT 1^{er} Adjoint ; M. DAUY Serge, 2^{ème} Adjoint ; Mme CHAMPION Laure ; M. RUTARD Fabrice ; M. GUYADER Alain ; Mme GIRARD Alexandra ; CHOPINET Jean-Noël ; Mme JORRE Béatrice ; M. GAVELLE Lionel

Date d'affichage
6/10/2022

Absents excusés : Mme ROZANSKI Virginie ; Mme PRUVOT Gaëlle donne pouvoir à M. DAÛY Serge ; TABOUREL Juliette donne pouvoir à Mme JORRE Béatrice ; Mme LAMARRE Nathalie donne pouvoir à M. WIELGUS Jean-François ; M. CHRISTIAENS Thomas ;

Secrétaire de séance : M. Serge DAÛY

Objet de la Délibération

Objet : **DELIBERATION POUR PARTICIPATION FINANCIERE AU PROJET DE « CLASSE DECOUVERTE » ECOLE DES COSMOS AVRIL 2023**

**7.1 Décisions
budgétaires**

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'un projet de classe de découverte est envisagé en avril 2023 au :

**N° de délibération
2022/49**

- Dans le Sud du département de l'Eure autour de Verneuil-Sur-Avre
Ce projet concerne 25 élèves, (CP – CM1 et CM2) pour un séjour de 3 jours et 2 nuitées.

Le coût de l'hébergement des enfants (hors transports) est de **3850 €**, la participation de la commune doit s'élever au minimum à 20 % afin que le conseil départemental apporte sa contribution de 60%. Une participation aux familles par élève sera demandée. La différence pourra être financée par la coopérative scolaire et l'Association des COSMOS. La participation de la commune s'élève à **770 €** minimum. Monsieur le Maire propose que cette somme soit prévue au budget 2023.

Le conseil accepte à l'unanimité des présents la prise en charge des **770 €** minimum.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Bois Jérôme Saint Ouen, le 11 octobre 2022

Délibération rendue exécutoire
Par transmission en Préfecture



--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700728-20221011-2022-49-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/2022

Le Maire,  Le secrétaire de séance, 
Jean-François WIELGUS  Serge Daüy